

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MERCREDI 11 AVRIL 2018
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Mercredi 11 avril 2018 à 18 Heures 00
Salle de la Mairie

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, M. MENEROUX Franck, Mme PEYROT Michèle, Mme SAUZON Chantal, M. VIDAL Serge.

ABSENT : M. NOGIER Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du Lundi 26 Mars 2018. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la décision suivante :

- Programme local de l'habitat.

VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES

Année 2018

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux indiqués ci-après :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	7,70 %	8,00 %
Taxe foncière (bâti)	11,00 %	11,00 %
Taxe foncière (non bâti)	71,87 %	74,67 %

Le produit fiscal attendu s'élèverait à 303.553 €.

VOTE DES BUDGETS 2018 - ASSAINISSEMENT, EAU, COMMUNE

Les budgets primitifs ASSAINISSEMENT, EAU et COMMUNE sont adoptés, à l'unanimité, avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017. Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation 35 572,65 €
Section d'investissement 155.433,76 €

BUDGET EAU

Section d'exploitation 40 111,58 €
Section d'investissement 334 016,00 €

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement 1 567.035,97 €
Section d'investissement 2.602.446,49 €

SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2018

Montant total des subventions attribuées aux associations : 47.815,40 €. Unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS SCOLAIRES
AVENANTS AUX CONVENTIONS - GLUN - TOURNON-SUR-RHONE
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Après calcul des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique d'après le compte administratif 2017, Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année scolaire 2017/2018 les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune de la façon suivante :

- Coût de scolarité d'un élève en maternelle : 1.246 €
- Coût de scolarité d'un élève en primaire : 716 €

Le Conseil Municipal approuve pour l'année scolaire 2017/2018 les participations indiquées ci-dessus. Il sera tenu compte du potentiel fiscal des communes dans le calcul de la répartition. Les avenants aux conventions seront signés avec les communes concernées. Unanimité.

MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal approuve la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché à procédure formalisée portant sur la fourniture et livraison de repas en liaison froide dans les restaurants scolaires des Communes de TOURNON-SUR-RHONE, MAUVES, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, PLATS, SECHERAS et CHEMINAS. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les différentes collectivités et le marché à intervenir pour le compte de la commune. Il désigne Madame Isabelle DENIS, membre titulaire de la Commission d'Appel d'offres. Unanimité.

PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT (FUL)
ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Il permet aux ménages les plus démunis de pouvoir bénéficier, sous condition de ressources, d'aides pour les dépenses de loyer, les factures d'électricité, d'eau et de chauffage.

Le Conseil Municipal décide de contribuer au fonds unique logement (FUL) pour l'année 2018 sur la base de 0,40 € par habitant soit 1186 habitants X 0,40 € = 474,40 €. Unanimité.

HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Vu la délibération en date du 13 novembre 2014 par Hermitage Tournonais Communauté de communes actant le lancement de la procédure de PLH,

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes,

Vu l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n°2018-058 en date du 28 février 2018 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais- Herbasse arrêtant le projet du Programme Local de l'Habitat

Considérant que la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais- Herbasse doit se doter d'un Programme Local Habitat à l'échelle des 41 communes de son territoire

Considérant que les communes disposent de deux mois pour faire connaître leur avis à compter de la réception du document,

Considérant la réception du projet du Programme Local Habitat en date du 8 Mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis défavorable sur le projet du Programme Local Habitat tel qu'il est présenté
- INDIQUE que le nombre de logements à produire sur la période du Programme Local Habitat est trop faible compte tenu des particularités et des projets en cours de notre commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communication du Maire :

Début des travaux de l'aménagement Entrée Sud le lundi 16 avril 2018.

Arche Agglo propose une convention de soutien technique aux communes comportant une mission d'assistance technique et une mission de conseil moyennant rémunération. Aucune suite n'est donnée à cette proposition.

Les représentants des parents d'élèves de l'Ecole Publique nous ont adressé une copie de la lettre adressée à l'Inspection de l'Education Nationale à GUILHERAND dans laquelle ils demandent l'ouverture d'une 4^{ème} classe à la prochaine rentrée scolaire.

Communication de Pierre GUICHARD

Assemblée générale du Racing Club Malvinois le 01/06/2018

MANIFESTATIONS :

Samedi 12 mai : marche semi-nocturne organisée au profit de la recherche pédiatrique contre le cancer ;
Vendredi 22 juin : fête de la musique au Théâtre de verdure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15